



N° 116 DECEMBRE 2011

A l'approche de Noël et de la Saint Sylvestre qui seront pour beaucoup l'occasion d'agréables réunions familiales ou amicales, n'oublions pas ceux que la maladie ou la situation professionnelle a fragilisés et qui connaissent des conditions de vie plus difficiles qu'auparavant. Souhaitons leur et souhaitons nous, malgré une situation économique incertaine, une bonne année 2012, une année de réussite, de santé, de joie, de concrétisation de nos projets, d'encouragement pour les acteurs du monde associatif à poursuivre leurs activités pour davantage d'amitié et de solidarité.

Meilleurs vœux à toutes et à tous



*Le « pot de fin d'année » aura lieu
Vendredi 30 décembre à 18 h
A la salle polyvalente*

Comme chaque année, Fresselinoises et Fresselinois sont invités à venir partager ce moment de convivialité

ETAT CIVIL

Décès :

- Le 27 septembre : Clémentine CIALLIS veuve BEAUVAIS, 1 square Maurice Rollinat
- Le 16 octobre : Paul LAVERDANT, Pierrefolle
- Le 17 novembre : Rolande EMERY veuve TIDIÈRE, 17 rue Maurice Rollinat
- Le 01 décembre : Eugène BARBAUD, La Renauchat

CONSEIL MUNICIPAL

(Principales décisions)

Séance du 25 novembre 2011

Révision des tarifs communaux : pour application au 1^{er} janvier 2012

- Camping : le conseil municipal adopte une augmentation moyenne de 6 % sur les tarifs d'occupation du camping et une d'environ 2 % sur la location des mobiles homes à la semaine
- Cimetière : les prix de vente au m² pour une concession au cimetière et la case au columbarium n'ont pas été réévalués depuis le 1^{er} janvier 2007, à compter du 1^{er} janvier 2012, le prix de vente au m² sera de 50 € et la case de columbarium à 450 € (comprenant la concession 25 € et la location de la case pour 25 ans à 425 €)
- Cantine : le conseil municipal adopte une augmentation de 4 % pour le repas cantine, qui passera à 3.00 €
- Garderie : le prix de la garderie est fixé à 1.50 € par jour
- Tennis : l'utilisation du court de tennis reste gratuite
- Salle polyvalente : augmentation de 5 € pour les particuliers et les associations de la commune et 10 € pour les particuliers et associations hors commune
- Vaisselle cassée pour la salle polyvalente : il est décidé le maintien des tarifs en vigueur.

Autorisation de mandatement des dépenses avant le vote du budget

Dans l'attente du vote du budget primitif 2012, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager et liquider des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2011.

Contrat assurance du personnel :

Pour l'assurance incapacité de travail-maternité du personnel communal relevant du régime spécial CNRACL, un nouveau contrat d'un an sera souscrit à la CNP

Passerelle de Puy Guillon :

Monsieur le Maire signale le mauvais état de plusieurs piles de la passerelle de Puy Guillon. Une visite a eu lieu avec les techniciens du SIERS et Monsieur Honorat de la DDT. Compte tenu pour les réparations de la nécessité de travailler dans le lit de la rivière, dans un site inscrit, classé ZNIEFF et Natura 2000, il convient au préalable de monter un dossier loi sur l'eau et de faire évaluer le coût des travaux. Un rendez-vous a été pris avec Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture.

Personnel communal :

- Document unique : le maire rappelle qu'il est nécessaire de rédiger un document reprenant tous les risques encourus par les agents et indiquant les solutions qui peuvent être apportées. Il propose de demander l'aide de Centre de Gestion de la Creuse afin d'établir ce document. Le conseil municipal donne son accord.
- Vœu sur la formation du personnel : la loi de finances rectificative pour 2011 abaisse le taux de cotisations au CNFPT de 1 % à 0.9 % qui amènera le CNFPT à ne plus rembourser certains frais annexes à la formation qui seront donc à la charge de la commune. Le conseil municipal adopte à l'unanimité un vœu pour le rétablissement de la cotisation à 1 %

Décision modificative : Afin de pourvoir au dégrèvement de la taxe foncière sur le FNB en faveur des jeunes agriculteurs il convient de diminuer le compte 60636 de 20 € et d'augmenter le compte 7391171 de 20 €.

Questions diverses :

- **Indemnités de conseil au receveur municipal** : Le Conseil Municipal donne son accord (une abstention, 11 voix pour) pour que soit accordée au receveur municipal M VANGAEVEREN Jean-Philippe l'indemnité de conseil soit la somme de 378.33 € Net calculée selon la procédure réglementaire.
- **Rapport de l'inspection de la cantine par les services de santé (DSV)** : celui-ci fait ressortir quelques anomalies mineures, il signale également que de gros efforts ont été apportés au niveau des locaux et des équipements.
- **Lit Maurice Rollinat** : La famille de M Calmejane qui fut instituteur à Fresselines dans les années 20, possédaient le lit de Maurice Rollinat ; elle a décidé d'en faire don à la commune. Le conseil municipal lui adresse ses remerciements.
- **Courrier Compagnie Taïko** : La compagnie remercie la mairie du prêt de la salle polyvalente et du local au dessus de l'école en offrant aux enfants une représentation gratuite.

INFORMATIONS DIVERSES

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES:

En application de l'article R5 du Code Electoral, les demandes d'inscription sont recevables pendant toute l'année et jusqu'au vendredi 30 décembre 2011 17 h au secrétariat de mairie ou sur rendez-vous le samedi matin. Elles sont à déposer à la mairie par les intéressés eux-mêmes. Elles peuvent également être adressées par correspondance ou présentées par procuration.

RECENSEMENT COMMUNAL

La loi de 2002 relative à la démocratie de proximité a modifié l'organisation du recensement de la population. Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées à tour de rôle tous les 5 ans.

La commune de Fresselines est concernée en 2012. La population sera recensée entre le 19 janvier et le 18 février 2012.

La coordination des opérations est confiée à Nelly BARBAUD qui aura la charge des relations entre la commune et l'INSEE. Christel RIGOLLET et Olivia ABIAN seront les agents recenseurs.

A partir du 19 janvier 2012, vous allez recevoir la visite de l'agent chargée de votre secteur géographique : elle sera identifiable par une carte officielle sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire.

Elle déposera à votre domicile les documents suivants :

- Une feuille de logement
- Un bulletin individuel pour chaque personne du foyer
- Une notice d'information

Elle pourra vous aider à remplir les questionnaires. Elle les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

Si vous êtes absent de votre domicile, vous pouvez remettre les questionnaires sous enveloppe à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur ou les apporter directement en mairie, cela obligatoirement avant la date du 18 février 2012.

Participer au recensement est un acte civique. C'est aussi aux termes de la loi une obligation. Votre réponse est importante parce que des résultats découlent les dotations accordées aux communes.

Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs et de respecter les dates pour rendre les bulletins. Nous rappelons que les réponses sont transmises à l'INSEE et qu'elles ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

COLIS DES PERSONNES AGEES

Ce sont 165 personnes âgées de plus de 75 ans qui bénéficieront du colis de fin d'année offert par la commune, en collaboration avec l'association UNRPA pour ses adhérents. Sa distribution sera l'occasion de leur rendre une visite amicale avant Noël.

SAEP FRESSELINES CHAMBON SAINTE CROIX

A l'approche de la période hivernale, pensez à protéger vos compteurs. Cette protection relève de votre responsabilité d'usagers.

Vous avez pu constater sur votre facture d'eau l'application de deux taxes :

- 1 Taxe pollution domestique (taux 0.192)
- 2 Taxe prélèvement ressource eau (taux 0.055)

Ces deux taxes relèvent de la loi N° 2006-1772 du 30 décembre 2006 relative à la politique de l'eau aux objectifs communautaires en matière de préservation du milieu naturel et de satisfaction des usagers.

DENEIGEMENT :

Les agriculteurs qui souhaitent aider au déneigement doivent pour des raisons de responsabilité, en informer préalablement les services de la mairie.

RAPPEL : Ficelles tendues au travers des chemins ou au bord des routes

Il arrive fréquemment que les agriculteurs qui déplacent leurs bêtes d'un terrain à un autre tendent des ficelles au bord des routes, en travers d'un chemin pour faciliter leur travail. Chacun le comprend et l'admet. Mais ces ficelles doivent être retirées tout de suite après le déplacement car elles constituent un danger véritable parce qu'elles sont très résistantes et peuvent être de véritables pièges : une personne âgée qui ne la voit pas peut tomber, se blesser ; un enfant à bicyclette qui n'a pas le temps de s'arrêter peut être sérieusement touché si elle est tendue à un mètre de hauteur... Le responsable est celui qui l'aura mise en place.

Il y a une dizaine d'années l'ONF qui avait tendu une chaîne au travers d'un chemin forestier pour le barrer a été reconnu responsable de la mort d'un vététiste. Les revenus d'une vie de travail d'un salarié n'auraient pas suffi à payer l'indemnité due à la famille.

Que chacun y pense. Le respect des autres et le sens des responsabilités de chacun valent bien les quelques minutes nécessaires à retirer les ficelles.

VIE DES ASSOCIATIONS

Les manifestations à venir

- Le mercredi 21 décembre : Le Père Noël attendra tous les enfants à partir de 15 h devant la bascule afin de récolter les dernières commandes. Les enfants pourront faire une promenade en calèche accompagnés du Père Noël
- Le mercredi 11 janvier : galette des rois organisée par l'UNRPA
- Le vendredi 27 janvier : chants et danses des enfants de l'école de Maison Feyne
- Le dimanche 5 février : repas tripes organisé par la FNACA
- Le samedi 11 février : assemblée générale de l'UNRPA
- Le samedi 18 février : bal des écoles
- Le dimanche 4 mars : loto organisé par l'UNRPA
- Le lundi 19 mars : cérémonie commémorative du cessez le feu en Algérie. Repas organisé par la FNACA au Restaurant
- Le samedi 24 mars : repas organisé par l'ACCA
- Le samedi 31 mars : soirée théâtre organisée par Creuse In Vision
- Le dimanche 15 avril : thé dansant organisé par l'UNRPA